

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE

LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 4 août 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13036 DU 28 JUILLET 2023

OBJET :

Tarif communal
Pour la location d'un
conteneur

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du 12 juillet 2022 donnant délégation au Maire pour la fixation des tarifs communaux,

ARRETE

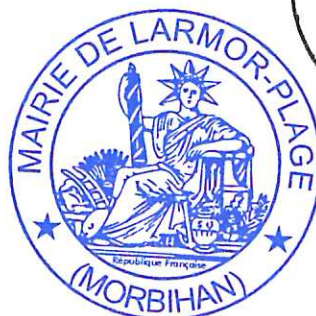
ARTICLE 1 : La commune peut sur demande d'une association ou d'une activité commerciale mettre à disposition des conteneurs vides.

ARTICLE 2 : Le tarif mensuel pour cette location est fixé à 100 € par mois.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Ampliation,

Le Maire



LE MAIRE

Patrice VALTON

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le **REPUBLIQUE FRANÇAISE**

ID : 056-215601071-20230804-AR13036-AR